
LA TREVE DU BATON

Par cette trêve défense était faite de temps immémorial aux Bourguignons d'infliger aucune correction à leurs épouses pendant le mois de mai.

Et, si un mari s'avisait de passer outre, sa femme avait alors le droit, d'après une vieille charte, "de le trotter sur l'âne par manière de joyeuseté et d'esbattement et conduire ainsi trois jours durant en lui donnant son dû, assavoir pain, eau et fromaige".

Au xvi^e siècle les Bourguignons ayant essayé de lever l'étepard de la révolte, la cause fut portée devant le comte Jean de la Palud qui les débouta de leur demande et confirma dans un arrêté bien et dûment motivé :

" Qu'en cestui mois l'homme marié ne doit battre sa femme sans en être prié ! "

Et en 1815 et 1840, la ville de Salins vit plusieurs maris trottés sur l'âne, parce que enfreignant la défense ils avaient exaucé une prière qu'on ne leur avait très certainement pas adressée.

Aujourd'hui cette plaisante coutume est tombée en désuétude comme de raison.
